

Obtenir une  
**RECONNAISSANCE**  
professionnelle,  
c'est dans l'**ORDRE**  
des choses



Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens



## L'ADMISSION à l'OTTIAQ : deux VOIES, un même résultat

### Le programme de mentorat

(PROFILS A ET B)

Le programme de mentorat est la voie à privilégier pour les personnes qui possèdent une formation universitaire reconnue ou jugée équivalente par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits) et qui comptent moins de deux années d'expérience pertinente de travail, ou qui possèdent deux années d'expérience, mais qui désirent bénéficier des conseils d'un membre chevronné.

Ce programme permet d'être jumelé à un membre d'expérience — appelé mentor — durant une période de six mois consécutifs. Celui-ci aide le candidat à l'agrément à assimiler les normes, les règles et les responsabilités de sa profession. Au cours d'entrevues à intervalles réguliers, le mentor prend connaissance des travaux réalisés par le candidat et discute avec ce dernier de tous les aspects de l'acte professionnel, lui propose des pistes de réflexion sur sa pratique, répond à ses questions, dresse un bilan des progrès accomplis et lui suggère des améliorations à apporter. À la fin du programme, si le candidat satisfait aux exigences de l'Ordre, il obtient l'agrément.

Pour en savoir plus sur ce programme, consulter le document « Le programme de mentorat de l'OTTIAQ, la voie utile et agréable qui mène à l'agrément », ou communiquer avec l'Ordre.

### L'étude de dossier

(PROFILS C, D ET E)

L'étude de dossier est la voie à privilégier pour les personnes qui possèdent une formation universitaire reconnue ou jugée équivalente par l'OTTIAQ (correspondant à 90 crédits) et deux années et plus d'expérience pertinente de travail. L'étude de dossier est également la voie à privilégier pour ceux et celles qui ne possèdent pas de formation mais qui comptent cinq années d'expérience pertinente de travail à leur actif. Le Comité de l'agrément a le mandat d'étudier les dossiers soumis, selon les exigences prévues dans la réglementation de l'OTTIAQ et les grilles de compétences.

Une personne titulaire d'un diplôme reconnu ou jugé équivalent peut obtenir le statut de candidat à l'agrément à l'Ordre pendant qu'elle accumule l'expérience de travail nécessaire pour déposer une étude de dossier. Pour en savoir davantage sur ce statut, communiquer avec l'Ordre.

## QU'EST-CE QUE l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec?

L'OTTIAQ est le **seul regroupement de traducteurs, de terminologues et d'interprètes professionnels reconnu au Québec**. En vertu de son statut d'ordre professionnel à titre réservé, l'OTTIAQ a le pouvoir exclusif de décerner à ses membres les titres de traducteur agréé (trad. a.), de terminologue agréé (term. a.) et d'interprète agréé (int. a.).

Comme tous les ordres professionnels, la mission première de l'OTTIAQ **est d'assurer la protection du public**. Il s'en acquitte notamment par le contrôle de l'adhésion, par l'application de son Code de déontologie, par la gestion d'un régime d'assurance responsabilité professionnelle et par la mise en œuvre d'un programme de formation continue destiné à ses membres.

L'OTTIAQ vise également à **favoriser le rayonnement des professions langagières** qu'il représente en faisant la promotion des compétences de ses membres et en encourageant l'utilisation des services de ceux-ci auprès des organismes publics, des entreprises et des particuliers.

Enfin, l'OTTIAQ regroupe plus de **1 700 membres**, qui exercent dans divers domaines et combinaisons de langues. Il s'agit de la plus grande association de langagiers du Canada.

# Être agréé, une VALEUR AJOUTÉE pour la PROFESSION, pour le PUBLIC et pour VOUS!

En étant membre de l'Ordre, vous vous joignez aux 1 700 langagiers qui ont choisi l'OTTIAQ : la référence en matière de traduction, de terminologie et d'interprétation au Québec. Du coup, vous participez à la reconnaissance de votre profession et à une meilleure protection du public.

Vous cherchez à vous démarquer? L'agrément peut devenir votre carte de visite auprès d'employeurs, de clients et de donneurs d'ouvrage. Dans un marché de plus en plus concurrentiel, l'appartenance à l'Ordre est un excellent moyen d'attester de vos compétences et de votre professionnalisme. À ce titre, l'agrément est un gage de qualité qui vous procurera, par exemple, des mandats de traduction de documents officiels, des marchés auprès de l'administration fédérale ou un emploi dans un cabinet ou service de traduction.

Joindre les rangs de l'Ordre, c'est tirer parti d'un réseau de langagiers bien établi et bénéficier de nombreux services qui contribueront à soutenir votre engagement d'offrir des services professionnels.

## Voici quelques services offerts aux membres de l'Ordre

- Figurer dans le répertoire électronique de l'OTTIAQ : véritable outil de visibilité
- Avoir accès aux offres d'emploi postées dans le site Web de l'OTTIAQ
- Profiter d'un programme de formation continue
- Avoir accès, en tout temps, à de l'information exclusive dans la section réservée aux membres du site Web de l'OTTIAQ
- Avoir accès aux résultats du Sondage sur la tarification et les salaires
- Participer aux événements de l'Ordre : Congrès annuel, Journée mondiale de la traduction, etc.
- Souscrire une assurance responsabilité professionnelle à un tarif fort avantageux
- Être au fait de l'actualité langagière grâce au magazine *Circuit*
- Bénéficier d'un régime d'assurance collective à une prime concurrentielle
- Participer au groupe de discussion virtuel de l'Ordre et bénéficier des atouts du réseautage
- Apparaître sur la liste des traducteurs de documents officiels



# Obtenir une RECONNAISSANCE professionnelle, c'est dans l'ORDRE des choses...

« Pour un traducteur en pratique privée comme moi, l'OTTIAQ constitue un excellent moyen de rester en contact avec le milieu professionnel. Par ailleurs, l'appartenance à un ordre me procure une crédibilité auprès des clients potentiels, qui sont souvent craintifs, et à juste titre, quand vient le moment de choisir un traducteur. »

— François Lavallée, trad. a.  
(Travailleur autonome)

« Étant donné que je contribue à former la relève, il m'apparaît très important d'entretenir des liens avec le milieu professionnel et de suivre de près l'évolution de nos professions. Être membre de l'OTTIAQ est pour moi la façon idéale de rester « branchée » sur la réalité professionnelle! »

— Aline Francœur, term. a.  
(Professeure agrégée, Université d'Ottawa)

« En tant que gestionnaire de services linguistiques, je considère l'agrément comme une valeur ajoutée lorsque vient le temps de négocier des contrats avec mes clients. Je peux faire valoir que mon équipe offre des services professionnels, ce qui constitue un argument de poids! »

— Wilma Scappaticci, trad. a.  
(Associée, Communications Transcript)

« The reserved title we have as members of OTTIAQ is reassuring for prospective clients. It tells them that we are serious professionals. »

— Eva Richter-Wilde, C. Int. (Freelance)

« Parce que je suis un professionnel agréé, je sens chaque jour l'appréciation de mon employeur, le respect de mes collègues et la confiance de mes clients. »

— Michel Parent, trad. a.  
(Directeur, Service de traduction,  
Bureau du Conseil privé, Bureau de la traduction)



Ordre des traducteurs, terminologues  
et interprètes agréés du Québec

Aux grands mots, les grands moyens

## Secrétariat

2021, avenue Union, bureau 1108  
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : 514 845-4411 ou 1 800 265-4815  
Télécopieur : 514 845-9903

Site Web : [www.ottiaq.org](http://www.ottiaq.org)  
Courriel : [info@ottiaq.org](mailto:info@ottiaq.org)